

et Belorix du chef d'escroquerie qui leur était reproché. Il a été condamné par défaut Hovens, qui est en fuite, à six mois de prison et 500 fr. d'amende.

Notre région est exploitée depuis un certain temps par un nombre considérable de mendiants et de vagabonds. Il ne se passe pas de jour où le dépôt de secours ne reçoive des gens n'ayant ni ressources ni asile. Le Nord, d'ailleurs, semble être en cela un département privilégié: le voisinage de la Belgique y aide quelque peu.

Ce matin, on a arrêté le nommé Emile Laires, âgé de 36 ans, qui a été trouvé rôdant dans Tourcoing, ne pouvant justifier d'aucun domicile; la veille, dans la même localité, trois autres individus ont été arrêtés pour le même délit; avant-hier, une femme, nommée Angélique Carrelle, a été condamnée à six mois de prison et cinq ans de surveillance pour mendicité habituelle.

Un chauffeur, nommé Auguste Autrop, a été mis à la disposition de la justice. Il est prévenu d'outrage public à la pudeur. Le même délit est reproché au sieur Th. Motte, garçon de magasin à Roubaix. Il est également arrêté.

Chaque année à pareille époque nous avons à enregistrer, la mort accidentelle de baigneurs imprudents. Hier, deux enfants de 3 et 4 ans, Louis et Emile Fontaine, ont failli perdre la vie en se baignant dans les fossés du fort Lefebvre, à l'extrémité de la rue de l'Ommelet. Ils ont pu être retirés sains et saufs par un habitant du quartier, M. Delplanque, sous-brigadier des douanes.

Une de nos dîners fort en vogue est celle du Blanc-Seau. Elle a lieu demain. Les habitants du hameau s'appellent à cette occasion, à recevoir dignement la population ouvrière de Roubaix-Tourcoing. Les violons sont commandés, les cabaretiers se sont approvisionnés et les marchands de pains d'épice et de friture espèrent en une belle recette.

Un cabaretier du Ballon (Belgique) le nommé Louis Schoofs, belge, a été arrêté hier sous l'inculpation d'ivresse manifeste, de rébellion et violence envers des agents de la police de Roubaix.

On annonce pour demain dimanche, à 8 heures 1/2, une brillante représentation au Palais des Singes, établi sur la Grande Place de Roubaix.

M. Bugny, directeur du Cirque, a voulu réunir dans sa loge, les éléments les plus variés, afin d'offrir au public un spectacle aussi intéressant qu'attrayant. Singes et chiens savants, y déploient leur travail, la chèvre angora cherche à les surpasser et la jument Rigolette, dressée par M. Bugny, fait l'admiration des amateurs d'équitation.

La soirée de demain dimanche sera terminée par les exercices chorégraphiques de M. Louis Diant, danseur de qualité.

**Etat-civil de Roubaix**

NAISSANCES DU 3 JUILLET. — Cécile Hay, rue du Pilé. — Joseph Henri Ruffelet, rue des Lignes. — Pauline Vanrobaey, rue St. Pierre. — Aimée Galois, rue de Mouzeaux.

NAISSANCES DU 4 JUILLET. — Maria Fretteur, au petit Beaumont. — Adolphe Manjot, rue des Longues-Haies. — Blanche Verfaillie, à l'Époule. — Jeanne Dumortier, rue du Collège. — Marie Casterman, rue Nationale. — Joséphine Mullier, rue de l'Alouette. — Victor Nulle, rue de la Croix. — Laure Vanasse, au Jean-Ghislain. — Zoé Dehem, rue du Moulin de Roubaix. — Jeanne Meillassoux, rue Saint Jean.

DÉCÈS DU 3 JUILLET. — Jacob, présenté sans vie, rue de la Barbe d'Or. — Clémence

Casimir, 3 mois, à la Potennerie. — Léonardie, Franchomme, rue de Lannoy. — Jacques Gokelaere, 48 ans, rue de Tourcoing. — Louis Glorieux, 56 ans, apprêteur, à l'Hôtel.

DÉCÈS DU 4 JUILLET. — Marie Dehou, 70 ans, ménagère, rue Saint Jean. — Marie Gros, 72 ans, sans profession, rue du Collège. — Jean-Baptiste Spaltorn, 23 ans, coupeur de paille, à l'Hôtel. — Victor Dehouet, 8 mois, rue des Longues-Haies. — Henri Lefebvre, 1 an, aux 3 Ponts. — Gustave Dhagna, 5 mois, rue de Magenta. — Bon-diel, présenté sans vie, rue Pierre de Roubaix.

**Etat-civil de Tourcoing**

MARIAGE DU 3 JUILLET. — Michel Reinhard, 27 ans, carrossier, et Hélène Josephine Hespel, 22 ans, sans profession.

NAISSANCES DU 4 JUILLET. — Marie Delmotte, rue du Cœur joyeux. — Blanche Aimée Hespelbronn, rue de la fin de la Guerre. — Léon-François-Joseph Bleuz, rue des Orphelins. — Jules-Henri-Joseph Delbecque, rue de la Laitte.

NAISSANCES DU 4 JUILLET. — Blanche-Mathilde-Maria Penin, rue de la Capellerie. — Blanche Flipo, au Moulin-Fagot. — Albert Vermeulen, rue Darvaux.

DÉCÈS DU 3 JUILLET. — Sophie-Joseph-Catteau, veuve de Jean-Baptiste Dehu, 68 ans, rue de l'Abattoir. — Camille Duponchelle, 1 an 2 mois, au Clinquet. — Romain Descamps, 2 ans 5 mois, aux Champs des Nonnes.

DÉCÈS DU 4 JUILLET. — Henri Fourneau, 5 mois, 10 jours, rue du Wailly. — Augustine Ladsous, 3 mois, Chemin des Mottes.

**Cours public de Chimie**

Lundi, 7 juillet.

Gaz de l'éclairage; substances propres à la préparation du gaz de l'éclairage; du gaz de houille; préparation cornues, épurateurs physiques et chimiques opérateurs gazomètres; produits divers de la distillation de la houille; usages de ces produits.

**Cours public de Physique**

Mercredi 9 juillet.

Applications de l'électricité à la marine; correspondance télégraphique à bord; conservation des carènes et des cuirasses; télégraphie optique; pêche optique; explosifs électriques; torpilles; ce que l'on entendait pendant le siège de Paris.

**Faits Divers**

— On lit dans le Figaro: — L'ARRIVÉE DU SHAH: M. le gouverneur de Paris a confié hier le commandement des postes militaires du palais de la Présidence du Corps législatif au général Hartung.

M. Rambert est chargé du service intérieur du palais. Ce service se compose de quarante personnes, dont la plus importante est le cuisinier en chef, Ce Val, moderne se nomme Gager; il a été au service du roi Léopold I<sup>er</sup> de Belgique.

Un valet de pied sera attaché à la personne de chaque haut dignitaire persan. Il portera en sautoir une carte sur laquelle sera inscrit le nom de son maître.

Le spectacle de l'arrivée ne peut manquer d'être assez comique, lorsque les nobles Persans examineront tous ces domestiques dans les dos pour trouver leur nom.

On a placé hier, dans la chambre à coucher du shah, entre les deux fenêtres, et au-dessus d'un magnifique vase, ture un portrait lithographié de Nasr-Eddin à cheval.

Sur la table de nuit, on a mis un verre d'eau en cristal doré, et sur la cheminée une pendule mystérieuse dont le cadran et le pied sont en cristal, sans qu'on voie aucune espèce de mouvement. Le shah ne peut manquer d'être très intrigué.

Au fond du lit, on a accroché un petit cadre doré, dans lequel est placé un portrait de bienvenue en persan. En voici la traduction littérale:

- Sois heureux.
- Que tes coffres soient remplis.
- Puisse-tu commander à la fortune.
- Portes-toi bien et puisse-tu ne jamais connaître le chagrin.

Ce n'est pas très oriental, mais on fait ce qu'on peut.

Encore un détail sur les appartements du shah. Ceci est difficile à dire.

**Etat-civil de Tourcoing**

NAISSANCES DU 3 JUILLET. — Marie Dehou, 70 ans, ménagère, rue Saint Jean. — Marie Gros, 72 ans, sans profession, rue du Collège. — Jean-Baptiste Spaltorn, 23 ans, coupeur de paille, à l'Hôtel. — Victor Dehouet, 8 mois, rue des Longues-Haies. — Henri Lefebvre, 1 an, aux 3 Ponts. — Gustave Dhagna, 5 mois, rue de Magenta. — Bon-diel, présenté sans vie, rue Pierre de Roubaix.

Dans le cabinet de toilette, on avait placé un instrument doré muni d'un long serpent vert à bec d'argent, et fait d'après le dernier système... tout ce qui se fabrique de mieux dans ce genre. Mais hier, comme un des plus hauts personnages de l'ambassade persane visitait les travaux d'installation... Non, non, il n'y a rien de tel. Cela. Sa Majesté ne sait que l'ancien système en fer et en main. L'instrument n'aurait-il pas été fait droit à cette réclamation. Constatait-elle pour en finir avec le fait de la Présidence, que la chambre voisine de celle du shah sera occupée par son barbier, lequel est en même temps son coupe-tête et son favori.

On sait que les chevaux destinés au shah ont été loués à une grande maison de Paris. L'un est venu, moyennant 10,000 francs, au marché de Mac-Mahon. Le marchand, qui l'a monté durant cinq minutes, il n'y a pas plus de huit jours, a fait immédiatement donner 100 francs à l'écuyer.

La princesse Yvelapli avait un autre de ces chevaux il y a quelques mois.

Un soir qu'elle était aux Italiens, son cocher s'absenta un instant, et le cheval, ennuagé d'attendre, prit tranquillement le chemin de son écurie. Il revint ainsi au pas sans se presser, sans s'accrocher une seule voiture, sans même que personne aperçut, jusqu'à la rue Jean Goujon qu'il était absolument dénué de conducteur.

Le cadavre découvert dans le cimetière Montmartre, près du mur de clôture de la rue des Carrières, ainsi que nous l'avons rapporté, n'est pas, comme on l'avait cru d'abord, celui d'une femme, mais celui d'un homme.

Voici ce qui avait donné lieu à la méprise:

Le corps était enveloppé dans un grand drap. Par suite du sang qui l'avait maculé et des infiltrations terreuses qu'il avait reçues, ce drap s'était fortement coloré de nuances diverses, en sorte que les premières personnes qui étaient arrivées au moment de la découverte avaient cru voir des vêtements de femme.

Cet homme paraît âgé d'environ soixante ans.

Des renseignements pris, il résulte qu'à une époque qui correspondrait à celle de sa mort, plusieurs locataires de maisons avoisinant le cimetière auraient entendu pendant la nuit du bruit et des cris de détresse.

Le corps a été transporté à la Morgue pour y être soumis aux constatations médico-légales, de nature à révéler la cause de la mort.

L'information se poursuit activement.

— Un Cham très amusant dans le *Chari-vari*.

Le dessin représente la Chambre des députés. Du haut de la tribune où elle est perchée, une dame se penche, et allongeant son parapluie jusqu'à l'épaule d'un honorable à sa portée.

— Pardou, monsieur, auriez-vous l'obligeance de dire quelques chose d'un peu fort, que j'assiste au moins à une séance orageuse?

Le caricature dit vrai. Voilà comment les Français comprennent le parlementarisme. C'est pour eux un spectacle insupportable, comme la mer un jour de calme plat, les jours où l'on se borne à faire tranquillement les affaires du pays.

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

Séance du 4 juillet 1873.

PRÉSIDENCE DE M. RUFFET.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

M. l'amiral Jaurès. — J'ai l'honneur de déposer un rapport sur la proposition de M. Hervé de Saisy et autres, relative au traitement et à l'envoi aux frais de l'Etat, dans les établissements des eaux minérales désignées à cette effet, des anciens militaires et marins, ainsi que de leurs assimilés dont les blessures et infirmités, contractées au service nécessitent l'application de cette mesure.

M. Lullie. — J'ai l'honneur de déposer un rapport sur le projet de loi relatif à une érection de commune dans le département de la Biscaye.

M. Crespin. — J'ai l'honneur de déposer un rapport sur un projet de loi relatif à une érection de commune dans le département du Jura.

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

Séance du 4 juillet 1873.

PRÉSIDENCE DE M. RUFFET.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

M. l'amiral Jaurès. — J'ai l'honneur de déposer un rapport sur la proposition de M. Hervé de Saisy et autres, relative au traitement et à l'envoi aux frais de l'Etat, dans les établissements des eaux minérales désignées à cette effet, des anciens militaires et marins, ainsi que de leurs assimilés dont les blessures et infirmités, contractées au service nécessitent l'application de cette mesure.

M. Lullie. — J'ai l'honneur de déposer un rapport sur le projet de loi relatif à une érection de commune dans le département de la Biscaye.

M. Crespin. — J'ai l'honneur de déposer un rapport sur un projet de loi relatif à une érection de commune dans le département du Jura.

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

Séance du 4 juillet 1873.

PRÉSIDENCE DE M. RUFFET.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

M. l'amiral Jaurès. — J'ai l'honneur de déposer un rapport sur la proposition de M. Hervé de Saisy et autres, relative au traitement et à l'envoi aux frais de l'Etat, dans les établissements des eaux minérales désignées à cette effet, des anciens militaires et marins, ainsi que de leurs assimilés dont les blessures et infirmités, contractées au service nécessitent l'application de cette mesure.

M. Lullie. — J'ai l'honneur de déposer un rapport sur le projet de loi relatif à une érection de commune dans le département de la Biscaye.

M. Crespin. — J'ai l'honneur de déposer un rapport sur un projet de loi relatif à une érection de commune dans le département du Jura.

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

Séance du 4 juillet 1873.

PRÉSIDENCE DE M. RUFFET.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

M. l'amiral Jaurès. — J'ai l'honneur de déposer un rapport sur la proposition de M. Hervé de Saisy et autres, relative au traitement et à l'envoi aux frais de l'Etat, dans les établissements des eaux minérales désignées à cette effet, des anciens militaires et marins, ainsi que de leurs assimilés dont les blessures et infirmités, contractées au service nécessitent l'application de cette mesure.

M. Lullie. — J'ai l'honneur de déposer un rapport sur le projet de loi relatif à une érection de commune dans le département de la Biscaye.

M. Crespin. — J'ai l'honneur de déposer un rapport sur un projet de loi relatif à une érection de commune dans le département du Jura.

L'ordre du jour appelle la suite de la deuxième délibération sur les propositions relatives à la Légion d'honneur.

M. Brestans. — En déposant le contre-projet, nous avons proposé de révoquer l'ancien service militaire et d'attribuer à ceux qui ont été libérés par le service militaire, nous avons proposé de leur attribuer, pour leur récompense, le deuxième rapport, qui était moins favorable aux réformes que nous proposons. Après quelques débats, M. Brestans a déclaré retirer son projet.

M. Louis Lucane, rapporteur, donne des explications sur la nouvelle rédaction de la commission.

La délibération s'ouvre sur l'art. 1<sup>er</sup>.

M. Journault. — Ayant de voter sur l'art. 1<sup>er</sup>, je désirerais faire quelques réserves sur l'art. 1<sup>er</sup> de la loi.

M. de Marcère. — D'après l'art. 1<sup>er</sup>, il ne sera fait, à l'avenir, qu'une nomination de chevalier sur deux extinctions. Comment se feront ces nominations? Par exemple, dans la magistrature, faudra-t-il qu'il y ait deux extinctions parmi les magistrats?

M. Ernoul, garde des sceaux. — La question que vient de faire M. Marcère demande une réponse précise et je me trouve dans la nécessité de dire quelques mots sur les points sur lesquels le gouvernement se trouve d'accord avec la commission et sur le dissentiment qui, en ce qui concerne le gouvernement et la commission, j'ai eu l'honneur de défendre moi-même le contre-projet de M. Fournier et j'ai demandé à l'Assemblée pour qu'il n'y ait aucune équivoque, et que le renvoi du contre-projet de M. Fournier à la commission signifiait deux choses:

1<sup>o</sup> Que l'Assemblée n'entendait pas entrer dans la réforme complète des règlements et décrets relatifs à l'ordre de la Légion d'honneur.

2<sup>o</sup> Que nous étions d'accord avec les deux premiers articles du contre-projet, le premier abrogeant le décret du 28 octobre 1870; le second, maintenant les nominations qui avaient été faites plus ou moins légalement dans l'espace de temps qui séparait le 28 octobre 1870 de l'époque où l'Assemblée délibérerait sur ce sujet; nous entendons être un gouvernement conservateur de l'honneur français et de la probité nationale.

M. le général Guillaumet. — Ce sont des mots.

M. le garde des sceaux. — Ce sont des mots qui correspondent à de grandes choses. (Très bien.)

M. le garde des sceaux entre ensuite dans des développements, et, après des observations de M. le général Robert et du général Billot, l'art. 1<sup>er</sup> est adopté.

M. le général Robert demande le rejet de l'article.

M. le ministre de la marine répond à M. le général Robert. Il demande le rejet de l'article 3.

M. le général Billot cite des faits de décorations clandestines, dont les décrets n'ont jamais paru au *Journal officiel*.

M. Ganivet. — Je demanderai au gouvernement actuel de donner de la publication à ces décrets pour savoir si ces nominations ont été faites, d'après les décrets en vigueur, et si la publication n'a pas eu lieu, il y a nullité de la nomination. Il est impossible d'admettre une justification en bloc de toutes ces nominations.

M. Ernoul. — Je ne puis répondre qu'àux questions qui me concernent: depuis le 24 mai dernier, j'affirme qu'il ne s'est pas fait une seule nomination sans avoir été insérée au *Journal officiel*. Ce qui s'est fait avant, je l'ignore. Si l'Assemblée juge opportun d'accorder la demande de M. Ganivet, je me soumettrai, mais je trouve cette question inopportune.

Ces deux premiers paragraphes de l'art. 2 sont adoptés.

Il y a une demande de scrutin sur le paragraphe 3.

Le paragraphe 3 est rejeté par 331 voix contre 229.

M. Roux-Duval. — J'ai l'honneur de déposer une proposition de loi tendant à rétablir dans les villes d'arrondissement les perceptions qui ont été supprimées par un article du budget de 1873 — je demande l'urgence.

M. le président. — La discussion ne peut avoir lieu en ce moment.

L'article 2 est adopté.

Sur l'article 3, il y a deux amendements: le premier, de M. l'amiral Dompiere d'Horroy, est retiré.

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

Séance du 4 juillet 1873.

PRÉSIDENCE DE M. RUFFET.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

M. l'amiral Jaurès. — J'ai l'honneur de déposer un rapport sur la proposition de M. Hervé de Saisy et autres, relative au traitement et à l'envoi aux frais de l'Etat, dans les établissements des eaux minérales désignées à cette effet, des anciens militaires et marins, ainsi que de leurs assimilés dont les blessures et infirmités, contractées au service nécessitent l'application de cette mesure.

M. Lullie. — J'ai l'honneur de déposer un rapport sur le projet de loi relatif à une érection de commune dans le département de la Biscaye.

M. Crespin. — J'ai l'honneur de déposer un rapport sur un projet de loi relatif à une érection de commune dans le département du Jura.

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

Séance du 4 juillet 1873.

PRÉSIDENCE DE M. RUFFET.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

M. l'amiral Jaurès. — J'ai l'honneur de déposer un rapport sur la proposition de M. Hervé de Saisy et autres, relative au traitement et à l'envoi aux frais de l'Etat, dans les établissements des eaux minérales désignées à cette effet, des anciens militaires et marins, ainsi que de leurs assimilés dont les blessures et infirmités, contractées au service nécessitent l'application de cette mesure.

M. Lullie. — J'ai l'honneur de déposer un rapport sur le projet de loi relatif à une érection de commune dans le département de la Biscaye.

M. Crespin. — J'ai l'honneur de déposer un rapport sur un projet de loi relatif à une érection de commune dans le département du Jura.

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

Séance du 4 juillet 1873.

PRÉSIDENCE DE M. RUFFET.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

M. l'amiral Jaurès. — J'ai l'honneur de déposer un rapport sur la proposition de M. Hervé de Saisy et autres, relative au traitement et à l'envoi aux frais de l'Etat, dans les établissements des eaux minérales désignées à cette effet, des anciens militaires et marins, ainsi que de leurs assimilés dont les blessures et infirmités, contractées au service nécessitent l'application de cette mesure.

M. Lullie. — J'ai l'honneur de déposer un rapport sur le projet de loi relatif à une érection de commune dans le département de la Biscaye.

M. Crespin. — J'ai l'honneur de déposer un rapport sur un projet de loi relatif à une érection de commune dans le département du Jura.

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

Séance du 4 juillet 1873.

PRÉSIDENCE DE M. RUFFET.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

M. l'amiral Jaurès. — J'ai l'honneur de déposer un rapport sur la proposition de M. Hervé de Saisy et autres, relative au traitement et à l'envoi aux frais de l'Etat, dans les établissements des eaux minérales désignées à cette effet, des anciens militaires et marins, ainsi que de leurs assimilés dont les blessures et infirmités, contractées au service nécessitent l'application de cette mesure.

M. Lullie. — J'ai l'honneur de déposer un rapport sur le projet de loi relatif à une érection de commune dans le département de la Biscaye.

M. Crespin. — J'ai l'honneur de déposer un rapport sur un projet de loi relatif à une érection de commune dans le département du Jura.

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

Séance du 4 juillet 1873.

PRÉSIDENCE DE M. RUFFET.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

M. l'amiral Jaurès. — J'ai l'honneur de déposer un rapport sur la proposition de M. Hervé de Saisy et autres, relative au traitement et à l'envoi aux frais de l'Etat, dans les établissements des eaux minérales désignées à cette effet, des anciens militaires et marins, ainsi que de leurs assimilés dont les blessures et infirmités, contractées au service nécessitent l'application de cette mesure.

M. Lullie. — J'ai l'honneur de déposer un rapport sur le projet de loi relatif à une érection de commune dans le département de la Biscaye.

M. Crespin. — J'ai l'honneur de déposer un rapport sur un projet de loi relatif à une érection de commune dans le département du Jura.

M. Lespès demande à être inscrit sur la liste des députés de la commission d'enquête sur la situation de la République. Il est inscrit sur la liste de la commission d'enquête sur la situation de la République.

M. le général de Wimpfen demande, au contraire, que la discussion soit renvoyée à la discussion générale.

L'article 3 est adopté ainsi qu'il est énoncé dans l'article 3 de la loi.

La séance continue.

Nous avons publié dans notre édition de ce matin les dépêches suivantes:

Lyon, 4 juillet. — La chambre syndicale des ébénistes a adressé une protestation à la chambre de commerce contre l'impôt projeté sur les lises; la chambre de commerce apprécie la protestation et les ébénistes ont parti pour Paris. L'industrie sélieuse est vivement préoccupée de ces faits.

Charbourg, 4 juillet. — Démission des trains de voyageurs 17 et 18. Le soir, à 9 h 41 m., à 300 mètres environ de la gare de Charbourg. Huit employés de la Compagnie plus ou moins grièvement blessés: l'un d'eux ne connaît que trois voyageurs blessés, contusionnés. Avaries de matériel.

Londres, 4 juillet. — Le prince Joseph Poniatowski est mort hier ici à 4 heures du soir.

Paris, 4 juillet. — Le czarévitch a fait hier une visite d'adieu au schah de Perse.

Perpignan, 4 juillet. — Un monde de Barcelone; Cabrinella a mis en fuite Saballs et Borrada dans un combat livré à Pralls de Liliasson; les carlistes ont perdu plus de cent hommes.

Handaye, 3 juillet. — Les deux Français qui avaient été arrêtés par Santa Cruz ont été mis en liberté. L'inspecteur de Barcelone annonce qu'on lui a préparé dans cette ville pour la proclamation de l'indépendance de la Catalogne.

Une dépêche de Madrid, du 3, parle de difficultés survenues pour le échange de prisonniers de guerre.

MM. Juan Bautista, Orozco, Manuel Sanchez, Salvador et Jorda Obola, ont été députés adjoints pour la province de Guipuzcoa.

**Nouvelles du soir**

Service particulier du *Journal officiel*.

On assure que 300 députés ont résolu de signer une déclaration demandant de rendre au gouvernement la nomination des maires. A la suite de cette démarche la loi municipale complète pourrait être votée par l'Assemblée avant la prorogation.

Paris, 4 juillet 1873.

L'union républicaine a résolu hier de voter le crédit de 350,000 francs demandé par le gouvernement pour couvrir les frais de la réception du schah de Perse. Un de ses membres, doit, à cette occasion, soumettre à l'Assemblée quelques considérations politiques.

On parle d'une interpellation qui serait adressée au ministre de l'Instruction publique, au sujet de l'interdiction des représentations du *Roi s'amusé* à la Porte St-Martin.

Santa-prudence, ministre des Beaux-Arts, qui n'a pas de directeur, serait nommé prochainement pour les Italiens, le sous-commissionnaire consent à inscrire une subvention annuelle de cent mille fr. pour ce théâtre.

Les subventions accordées aux autres théâtres pour l'année 1873 sont maintenues pour l'année 1874.

Jeudi dernier, le conseil d'Etat, assis par le gouvernement d'un projet de loi relatif à l'abrogation de la loi sur les

pas deux manières de bien finir... Il n'y en avait qu'une: épouser l'homme qu'elle aimait, le père de son enfant, qui la sauverait ainsi, après l'avoir perdue.

— Si l'vous épousera ou s'il ne vous épousera pas, c'est ce que je ne saurais dire encore, répliqua Madeleine. Il faudra, pour cela, que le consulte les tarots, que je battrai longtemps, et que je vous ferai couper trois fois de la main gauche.

— Consultez-les donc tout de suite!

— Impossible! répliqua la Gauloise d'un ton revêche. On voit bien que vous ne faites que regarder, vous! Cela ne vous fatigue pas... Moi, je travaille, et cela me tue... Je n'en puis plus!... Quand vous me donneriez, à cette heure, tout ce qu'il y a dans le château de Vimouse, et le jeune marquis par-dessus le marché, vous n'auriez plus un mot de moi... Revenez demain, après-demain, dimanche, quand vous voudrez.

— Pas quand je voudrai... quand je pourrai! répondit la jeune fille; je ne suis pas souvent libre... Je ne le suis presque jamais, et, ajouta-t-elle d'un ton timide, comme si elle eût craint de blesser la sorcière, vous savez bien qu'on ne vient pas chez vous comme on va chez tout le monde.

— Je sais, en effet, répliqua Madeleine d'un ton amer, que ceux-là même que j'oblige, au lieu de m'aimer, me détestent. Mais je n'en prends nul souci, car je suis également que le monde est

bête et méchant, et je me console en songeant qu'après tous les gens ne peuvent pas se passer de moi, tandis que je puis me passer d'eux.

Marthe regretta vivement l'imprudente parole qui avait allumé une si vive colère chez celle dont elle croyait dépendre en ce moment, et elle se reprocha de ne rien trouver dans sa tête qui fût propre à l'apaiser. Elle resta un moment silencieuse, et tout émue encore, sans oser regarder la Gauloise, dont la science et le pouvoir la bouleversaient profondément; elle tira de sa poche une grosse pièce de cinq francs, neuve et brillante, que son père lui avait donnée le jour de sa fête, et qu'elle avait enveloppée soigneusement dans son mouchoir, et elle la laissa timidement sur le bout de la table.

— Merci! fit la Gauloise en faisant disparaître la pièce blanche dans sa large poche avec une habileté de prestidigitateur, tandis qu'un éclair de satisfaction illumina ses traits flétris. C'est surtout le soir, ajouta-t-elle, que vous êtes certaine de me trouver!

Marthe s'en alla, émue, palpitante, sans oser retourner la tête.

L'acolyte de la Gauloise la regarda partir, immobile à la même place, la suivant de yeux, de l'âme plus encore...

— Eh bien! qu'est-ce qui te prend donc? lui cria Madeleine, que tu restes là comme un pieu? Est-ce que cette fille t'a ensorcelé, par hasard?

— Dame! elle est assez belle pour

cela! répliqua l'homme au teint sombre.

— Cours donc après!

— Je crois qu'elle a trop de chagrin pour m'écouter!

— Tu dois pourtant faire un drôle d' amoureux, Jéricho! répliqua la sorcière avec un mauvais rire.

— Ne m'agacez pas, Madeleine Trépidé... Vous savez bien que je n'ai pas d'amitié pour beaucoup de gens, et que je n'ai d'amour pour personne!

— Allons! c'est bon, ne te fâche pas! ce que j'en dis, c'est tout bonnement histoire de rire un peu, tu sais bien; ramasse plutôt nos ustensiles: il ne viendra plus personne aujourd'hui... Je n'attends que demain les matelots de la *Néréide*, des bons, ceux-là!

Jéricho jeta la poutre noire dans sa cage, hissa la chouette sur son perchoir, referma la boîte du crapaud, et remit à leur place accoutumée le miroir, la clop-ydre, la cafetière et les tarots, et tout en faisant assez machinalement ce ménage, retour du sabbat, il murmura à par lui cette réflexion pénible mais juste:

— Dire qu'il y a des gens assez favorisés de leur étoile, pour être aimés par des créatures comme celle-ci... et qui les rendent malheureux?

XXIII

Marthe, cependant, traversait la vaste lande, et regardait lentement la maison paternelle où ne l'attendaient que des

visages contraincts et froids. Jacques était toujours soucieux, préoccupé, triste même. Ses affaires allaient mal, et il voyait que Marthe souffrait; deux causes de chagrin pour elle! Cependant, il ne soupçonnait pas encore le malheur, fait de honte, qui menaçait sa maison.

Quant à Catherine, depuis longtemps déjà elle n'en était plus au doute... elle savait la vérité tout entière... et l'approche d'une catastrophe désormais inévitable la remplissait de terreur. Elle craignait tout pour sa fille, parce qu'elle savait bien que, dans un pareil cas, Marthe avait tout à redouter de son père, et elle tout à craindre de son mari. Jacques était singulièrement jaloux d'honneur; pour lui-même, il eût cent fois préféré la mort à l'ignominie. De tels caractères ne pardonnent point une faute. Catherine ne l'ignorait point, et c'était là, peut-être, la principale cause de ses angoisses.

Par un secret accord entre la mère et la fille, toutes deux évitèrent de parler de ce qui faisait, chez l'une et chez l'autre, l'objet d'une préoccupation aussi constante qu'elle était douloureuse. C'était là sans doute le parti le plus sage, ou, pour mieux dire, le seul qu'elles eussent à prendre.

Cependant le père de famille, remuant la tristesse croissante empreinte sur le visage des deux femmes, se disait que la cause n'en pouvait être que dans le mauvais état de ses affaires, dont elles souffraient sans vouloir le dire,

car il y a des cas où le silence est gêné. Il redoublait d'efforts et d'énergie sans être, hélas! soutenu par l'espérance.

Loin de rassurer le moins du monde, le silence de l'usurier lui semblait, au contraire, le plus effrayant des symptômes. Il connaissait trop bien le terrible ennemi auquel il avait affaire pour que la moindre illusion lui fût encore permise.

Jollivet ne pouvait se recueillir ainsi dans le silence que pour se préparer à frapper un coup plus terrible. Jacques comprenait que Marthe seule aurait le pouvoir de le sauver.

Mais, à diverses reprises, et tout récemment encore, Marthe avait manifesté contre leur créancier une si profonde répugnance qu'il n'osait même plus prononcer son nom devant elle.

On devine aisément les tristesses d'un tel intérieur. Elles avaient croissées de jour en jour. Aussi quand une fois, on en était sorti, on ne sentait plus hâte d'y rentrer.

Marthe s'en allait donc lentement, par la lande déserte, perdue dans ses pensées, triste à mourir.

Tout à coup, elle s'arrêta en frissonnant, comme si un invincible obstacle se fut dressé devant elle.

Jollivet — on eût dit qu'il venait de sortir de terre — se tenait à trois pas d'elle, et précisément sur son passage, ses deux mains crochues appuyées sur la poignée de son bâton, dont l'autre